

QUE FAIRE DE SES déchets







Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

La gestion des déchets est d'abord une question de salubrité publique qui participe au cadre de vie de nos quartiers, de notre ville et plus largement à préserver notre environnement.

Chacun d'entre nous jette plus de 400 kg de déchets par an, qui sont encore en majorité enfouis.

Notre objectif est de réduire leur enfouissement en agissant sur la réduction à la source, c'est-à-dire en incitant les Nouméens à jeter moins. Pour ce faire, nous avons développé les équipements (bornes de collecte et déchèteries), qui facilitent le tri des déchets générés par les ménages.

C'est pourquoi, je suis heureuse de vous remettre aujourd'hui, ce guide qui vous accompagnera dans votre quotidien afin qu'ensemble, nous poursuivions nos efforts en matière de tri et de recyclage.

Ensemble, agissons pour une gestion durable de nos déchets. Merci à tous pour votre engagement.

Sonia LAGARDE
Maire de Nouméa

SOMMAIRE

LA GESTION DES DÉCHETS À NOUMÉA	P. 3
COMMENT ÇA MARCHE	p. 6
LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	p. 8
LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS	p. 10
LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	p. 11
LES BORNES DE COLLECTE	p. 12
LES DÉCHÈTERIES	p. 13
MA REDEVANCE DÉCHETS	p. 14
LES DÉPENSES PUBLIQUES	p. 15
LES DÉCHETS DES ENTREPRISES	p. 16
LES ENTREPRISES ENGAGÉES EN MATIÈRE DE RECYCLAGE	p. 17

RÉDUIRE ET TRIER SES DÉCHETS	P. 19
PROBLÉMATIQUE	p. 20
SOLUTION	p. 21
LES JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	p. 22
LE VERRE	p. 24
L'ALUMINIUM	p. 26
LES PLASTIQUES	p. 28
LES EMBALLAGES CARTONNÉS	p. 30
LES DÉCHETS COMPOSTABLES	p. 32
LES TEXTILES ET LA MAROQUINERIE	p. 34
LES DÉCHETS DANGEREUX RECYCLABLES	p. 36
LES DÉCHETS DANGEREUX NON RECYCLABLES	p. 41
LES DÉCHETS DE DÉMOLITION, DÉCONSTRUCTION	p. 42

LES CONTACTS UTILES	P. 43
CARTE DES BORNES DE COLLECTE	P. 46

Directeur de publication :
Sonia LAGARDE,
Maire de la Ville de Nouméa

Rédaction :
Jennifer BROUARD
Maquette : ETEEK
Photos : Niko VINCENT -
Ville de Nouméa,
Fotolia, 123RF, Thinkstock
Édition 2019 : 1 000 exemplaires
sur papier recyclé par Artypo



LA GESTION DES DÉCHETS À NOUMÉA

.....

La Ville de Nouméa organise la collecte des déchets : retrouvez dans cette partie les services et les équipements à votre disposition pour gérer vos déchets (collecte des déchets, déchèteries, bornes de collectes).

Vous y trouverez également des informations sur le fonctionnement général de la gestion des déchets et les responsabilités de chacun (collectivités, entreprises, particuliers).

COMMENT ÇA MARCHE ?

● D'HIER À AUJOURD'HUI



■ PROVINCE SUD

■ VILLE DE NOUMÉA

● QUI FAIT QUOI ?

DES COMPÉTENCES PARTAGÉES
ENTRE PLUSIEURS ACTEURS



LA PROVINCE SUD RÉGLEMENTE
LES FILIÈRES DE DÉCHETS



LA VILLE DE NOUMÉA EST RESPONSABLE
DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE.
ELLE SE CHARGE DE COLLECTER LES DÉCHETS MÉNAGERS.

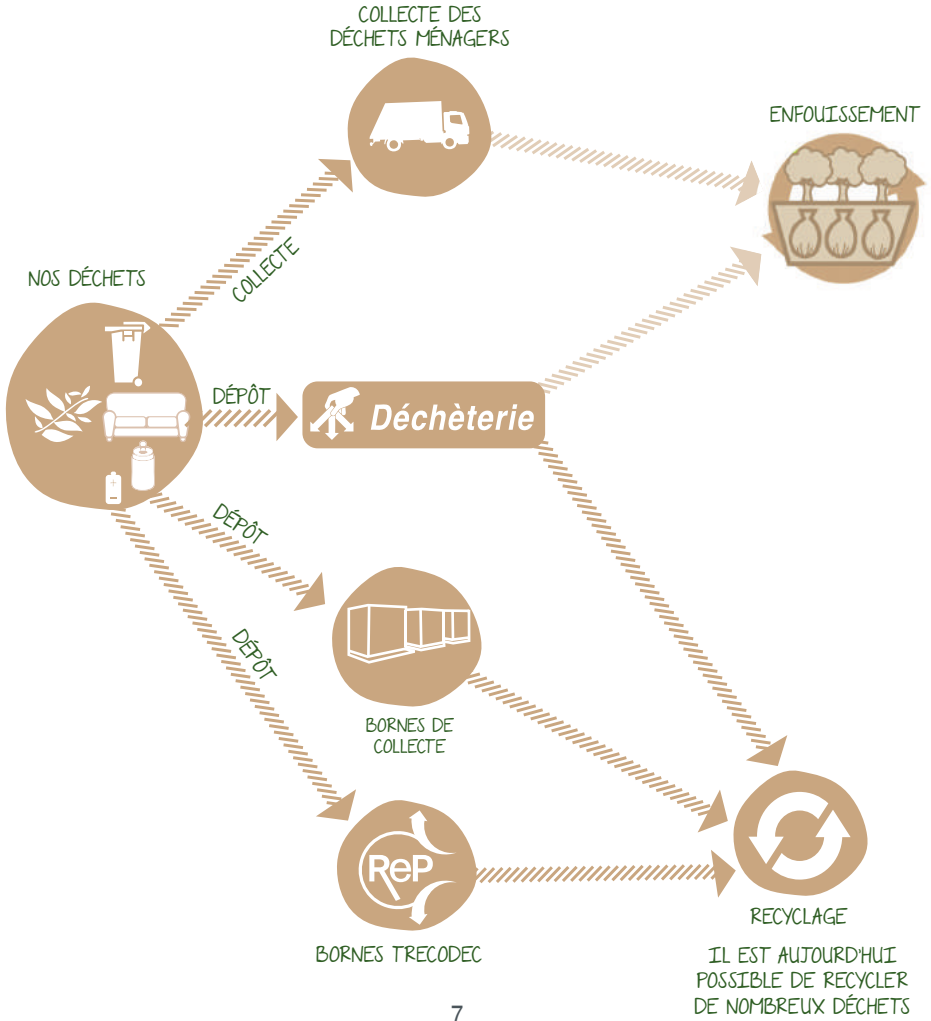


LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMÉA
(SIGN) EST RESPONSABLE DU TRAITEMENT
DES DÉCHETS.



TRECODEC EST L'ÉCO ORGANISME AGRÉÉ QUI PROPOSE
UN RÉSEAU DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
ACCUEILLANT LES DÉCHETS RÉGLEMENTÉS.

- 2014**
 Début du programme de compostage
- 2015**
 • 2 nouvelles déchèteries
 • 32 bornes de tri verre
- 2016**
 Lancement des ateliers écocitoyens
- 2017**
 • Nouveaux marchés de collecte
 • Puçage des bacs
- 2018**
 Frigo solidaire au marché de Nouméa



LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Les déchets ménagers sont collectés 3 fois par semaine dans les secteurs sud et nord, et 6 fois par semaine pour les commerces du centre-ville, du quartier latin et des baies.



- **Centre-ville, quartier Latin, baies**
 - Pour les particuliers : lundi, mercredi et vendredi.
 - Pour les professionnels : tous les jours sauf le dimanche.
- **Secteur nord** : mardi, jeudi et samedi.
- **Secteur sud** : lundi, mercredi et vendredi.

DÉCHETS ACCEPTÉS

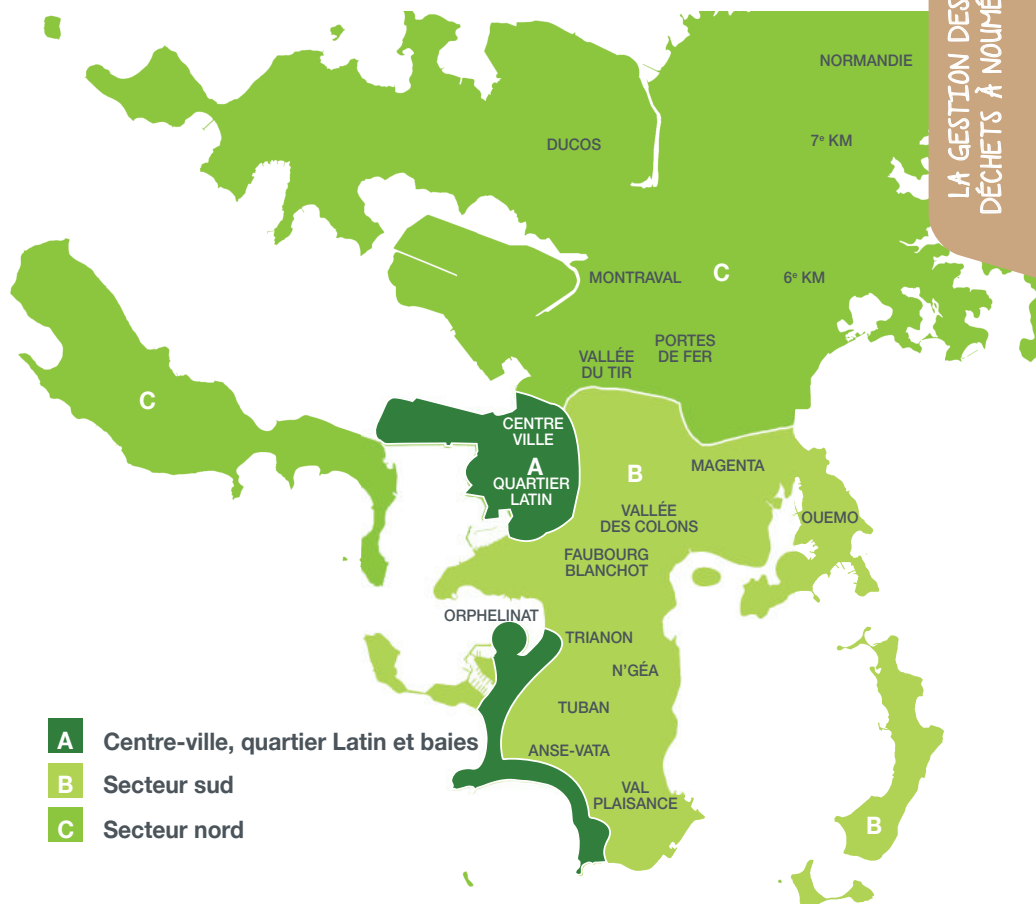
Les ordures ménagères sont les déchets issus de la préparation culinaire, des aliments, des produits ménagers et d'entretien.

DÉCHETS REFUSÉS

À ne pas mettre dans vos poubelles au quotidien :

- les déchets trop volumineux
- les déchets dangereux
- les déchets verts
- les déchets de démolition





- A** Centre-ville, quartier Latin et baies
- B** Secteur sud
- C** Secteur nord

BON À SAVOIR

LA GESTION DE VOTRE BAC

- **La contenance du bac**
Pour les particuliers, le bac standard est de 140 L, mais s'il n'est pas assez volumineux, il existe également des bacs de 240 L.
- **Si votre bac est volé ou brûlé**
Vous devez rembourser le bac mis à votre disposition par la Ville qui vous en attribuera un nouveau.
- **Si votre bac est cassé**
Vous pouvez, gratuitement, en obtenir un nouveau ou le faire réparer en appelant le N°Vert. Le prestataire Clinéo interviendra dans les meilleurs délais.



N° Vert 050 060

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



LES DÉCHETS VERTS



Les déchets verts sont les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins : tontes des pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, élagage d'arbres, déchets floraux.



Les arbres entiers ne sont pas considérés comme des déchets verts. Il faut les tronçonner en petits morceaux afin qu'ils puissent être collectés.

À ne pas mélanger avec d'autres déchets de type encombrants ou ordures ménagères. Vos déchets sont à déposer en priorité en déchèterie.

ATTENTION !

Si vous déposez vos déchets verts **sur le domaine public sans prise de rendez-vous préalable**, vous vous exposez à une amende allant jusqu'à 178 900 F.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Appelez le **numéro vert gratuit**, et pensez à sortir vos déchets la veille de l'enlèvement à partir de 16h, ou le jour même avant 6h.

Vous pouvez également déposer vos déchets volumineux dans l'une des déchèteries. **C'est gratuit et ouvert 7 jours sur 7** (voir p.13).





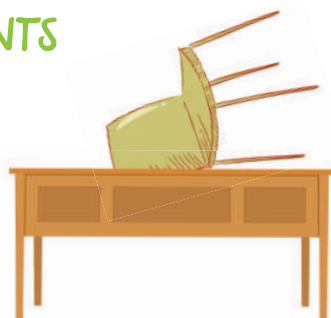
LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



LES DÉCHETS ENCOMBRANTS



Les déchets encombrants sont des déchets ménagers, de type : mobilier, appareils ménagers, literie...



Ne sont pas considérés comme des déchets encombrants :

- Les résidus de démolition et de construction (gravats, bois, ferrailles, etc.)
- Les déchets non issus des ménages (pièces de moteurs, etc.)
- Les déchets explosifs, inflammables, ou infectieux (batterie, pot de peinture, bidon d'huile, etc.)



 **N° Vert 050 060**

Vous bénéficiez de **4** enlèvements gratuits par an à domicile.

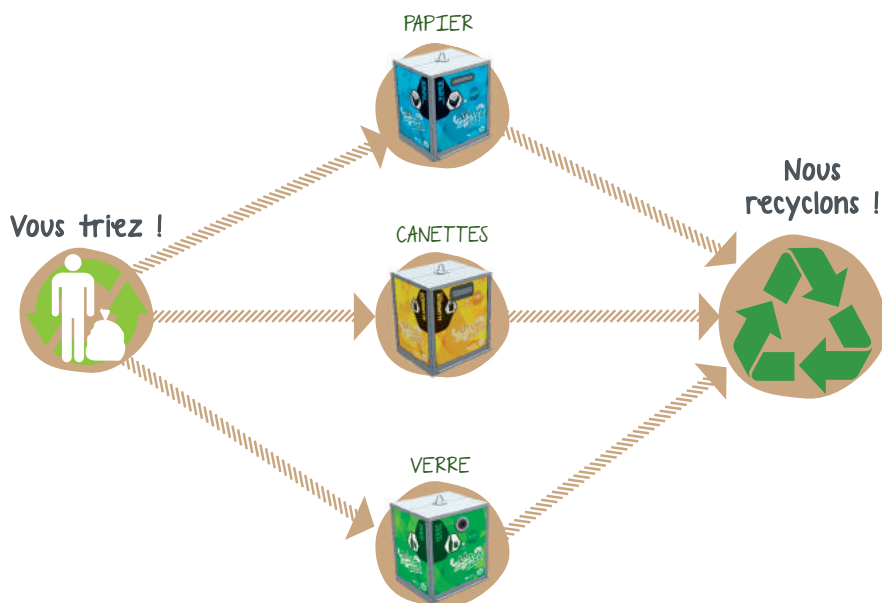
Le volume autorisé est de 2 m³ par RDV.

Vous avez le choix entre l'enlèvement de vos déchets verts ou celui de vos encombrants, **mais pas les deux à la fois.**



LES BORNES DE COLLECTE VERRE, CANETTE ET PAPIER

Les bornes de collecte sont accessibles 24h/24 et 7j/7. Elles permettent de déposer le verre, l'aluminium et le papier dans plus d'une trentaine de sites sur Nouméa, soit à moins de 5 mn de chez vous !
(Voir carte sur carto.noumea.nc ou en fin de guide)



LE SAVIEZ-VOUS ?



1kg de papier = 12 boîtes de céréales

670 canettes en aluminium = 1 vélo

Verre pilé = revêtement de route





LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent de **déposer gratuitement** vos déchets volumineux et recyclables.

(Voir les détails des déchets recyclables dans la partie « réduire et trier ses déchets »)



C'EST GRATUIT ET OUVERT 7 JOURS/7 !

3 déchèteries sont à votre disposition à Nouméa. Elles sont ouvertes 7 jours/7.

Elles sont situées de façon à ce que chaque Nouméen puisse s'y rendre en moins de 15 minutes en voiture :

- **Magenta et PK 6** : ouverture 7 jours/7 de 6h à 18h
- **Ducos** : ouverture du lundi au vendredi de 6h30 à 17h et du samedi au dimanche de 7h à 17h.



QUI PEUT S'Y RENDRE ?

(Voir carte p.46)

Tous les particuliers, à condition qu'ils se soient acquittés de la redevance trimestrielle REOM (voir p.12). Se munir, lors du premier passage, de la carte grise, d'une pièce d'identité et de la quittance d'ordures ménagères.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Papier / Verre
- Carton
- Plastique
- Déchets encombrants
- Déchets verts
- Huiles minérales usagées*
- Déchets de construction (hors démolition)
- Batteries / Piles*
- Bois
- Métaux ferreux ou non (dont canettes aluminium)
- Gros électroménagers
- Informatique
- Télécommunication
- Éclairage

* filières de traitement mises en place avec l'éco-organisme TRECOCODEC.

DÉCHETS REFUSÉS

- Pots de peinture
- Déchets de démolition (gravats, déblais, terre)
- Solvants
- Bouteilles de gaz
- Produits phytosanitaires
- Résines
- Colles
- Ferrailles en grande quantité
- Résidus fosses septiques
- Résidus de bacs à graisse
- Déchets médicaux et médicamenteux
- Amiante
- Produits pulvérulents (sciure, ciment, poussières, chaux...)
- Produits dangereux
- Fusées de détresse

Les déchèteries sont gérées par le





MA REDEVANCE DÉCHETS (REOM)

La REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) vous est facturée trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre.

JE PEUX PAYER :



PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE OU VIREMENT BANCAIRE

- **Prélèvement automatique** à souscrire auprès de Clinéo :
 - **Sur leur site internet** : www.clineo.nc,
 - **Dans leurs locaux** au 3ème étage de l'immeuble le Surcouf, 43/45 rue de Sébastopol. Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30,
 - **Par courrier** : BP 10873, 98805 Nouméa Cédex.
- **Virement bancaire** sur le compte : OPT 14158 01022 0020657L051 37 en mentionnant les références factures



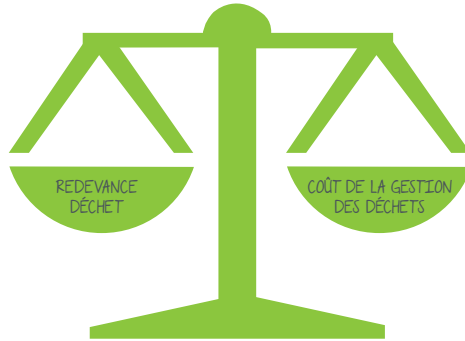
PAR CHÈQUE, CARTE BANCAIRE OU ESPÈCES

- Hôtel de ville :
 - Au guichet des recettes de la direction des finances, du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30.
- Pôle de services publics de Rivière-Salée :
 - Au guichet de la régie des recettes de la direction des finances 5, rue Eugène-Levesque, les mardi et jeudi de 7h30 à 11h15.

Vous pouvez également envoyer un chèque par la poste à la régie des recettes de la direction des finances, BP K1, 98849 NOUMEA CEDEX, ou le déposez dans la boîte aux lettres installée sur les grilles de la mairie (n'oubliez pas de mentionner les références de votre facture).



LES DÉPENSES PUBLIQUES*



LES DÉCHETS COÛTENT 1,4 MILLIARD DE FRANCS À LA MAIRIE.

La loi de finance publique oblige la Ville à avoir un budget déchets équilibré : le montant de la redevance payé par l'administré doit être égal au coût de la gestion des déchets pour la Ville.



Pour maîtriser la redevance des ordures ménagères, la Ville a fait le choix de :

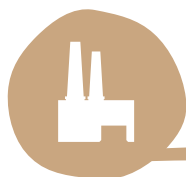


AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE



DÉPOSER SES DÉCHETS DANS LES DÉCHÈTERIES ET LES BORNES DE COLLECTE EN VUE DE LEUR RECYCLAGE, SANS AUGMENTATION DE LA REDEVANCE.

* Données 2019



LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

● RÉGLEMENTATION

La responsabilité des entreprises en matière de gestion des déchets est définie par le code de l'environnement de la province Sud.

Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont éliminés. Le producteur de déchets doit pouvoir justifier de leur destination finale.

● DES ÉQUIPEMENTS ET DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

➡ LA DÉCHÈTERIE DE DUCOS, UN ACCÈS SUR MESURE

Le tarif mensuel pour 2020 est de 17 750 Fcfp HT/tonne.

Au-delà de la tonne, c'est au prorata des pesées. La déchèterie propose aux artisans et aux petites entreprises une solution de tickets prépayés par tranche de 100 kg au lieu d'une tonne.

(Contacts p.44).

➡ POUR LES DÉCHETS DE DÉMOLITION : LE CHANTIER D'ENDIGAGE DE KOUTIO-KOUËTA

Voir p.42.

➡ RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES RÉGLEMENTATIONS ET DES PRESTATAIRES DANS L'ANNUAIRE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA CCI.

➡ <https://chantiervert.cci.nc/index.php/annuaire/>

● LES DÉCHETS DANGEREUX

Pour l'instant, seules les huiles de vidange, les batteries et les piles peuvent être déposées à la déchèterie de Ducos.

Pour traiter leurs autres déchets dangereux (par exemple : bombes aérosol, chiffons souillés, pots de peinture), les entreprises doivent se rapprocher des entreprises spécialisées (contacts p.44).

LES ENTREPRISES ENGAGÉES EN MATIÈRE DE RECYCLAGE

MIEUX RECONNAÎTRE LES LOGOS :

● CHANTIER VERT

Les activités liées aux chantiers génèrent des nuisances environnementales. Ainsi, l'ADEME, en concertation avec plusieurs partenaires dont la CCI, a élaboré la charte Chantier Vert pour limiter ces nuisances.

Plus d'information sur le site www.chantiervert.nc ou auprès de la CCI (contact p.44).



● COMMERCE ÉCO-RESPONSABLE



Ensemble nous agissons

Une quinzaine de commerces sont labellisés « commerce éco-responsable ». Ceux-ci mettent en œuvre des actions en faveur du développement durable.

Retrouvez la liste des commerces éco-responsables sur le site internet de la CCI ➔ www.cci.nc

● IMPRIM'VERT

Reconnue par l'industrie graphique, la marque Imprim'Vert® a la volonté commune de réduire les impacts environnementaux liés à l'imprimerie.

En savoir plus sur la marque Imprim'Vert, www.imprimvert.fr ou auprès de la CCI (contact p.44).



● ASSIETTE VERTE

L'Assiette Verte est un label regroupant des restaurants, cantines scolaires et industriels alimentaires qui participent au recyclage de leurs huiles alimentaires usagées pour les rendre utilisables en biocarburant. Collectées et recyclées sur le territoire, elles alimentent les centrales électriques de l'île Ouen et Lifou.

Plus d'informations auprès de Alizés Energie.



● GARAGES PROPRES

Les 29 « Garages Propres » labellisés sur la commune s'engagent à réduire et à gérer correctement leurs déchets dangereux en les faisant traiter par des prestataires spécialisés,

Plus d'infos auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Nouvelle-Calédonie (contact p.44).



● BIO PASIFIKA



Il garantit que le producteur respecte les normes de l'agriculture biologique.

Pour connaître les entreprises certifiées, contacter Bio-calédonia.

MIEUX CONSOMMER

➔ CHOISIR UN ÉCOLABEL

Les produits labellisés sont moins toxiques pour l'environnement et garantissent une qualité d'usage au moins équivalente à celle des produits similaires.



La marque NF Environnement

Concerne les peintures, vernis et produits connexes, colles pour vêtements, sacs poubelles, filtres à café, enveloppes, cahiers, mobilier de bureau.



L'Ecolabel Européen

Concerne les détergents, l'électroménager, les papiers, les papiers absorbants, les ampoules, les engrais, les produits textiles, les matelas, les chaussures.



RÉDUIRE ET TRIER SES DÉCHETS

.....

Un Nouméen jette près de 370 kg de déchets ménagers par ans. Bien que ce chiffre diminue depuis 2013, une grande partie des déchets pourrait encore être évitée, ou recyclée.



PROBLÉMATIQUE :

La majorité de nos déchets est encore enfouie

Nos déchets ménagers et assimilés (DMA) sont enfouis à l'installation de stockage des déchets (ISD). Cet équipement est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Nous pouvons tous agir sur la quantité de l'enfouissement de nos déchets en les réduisant et en les recyclant.



LE
SAVIEZ-VOUS ?

PLUS DE **37 900** TONNES DE DMA PROVENANT DE
LA COMMUNE ONT ÉTÉ ENFOUIES EN 2019 À L'ISD.

SOLUTION :

Moins jeter, mieux jeter

Depuis 2014, afin de limiter l'enfouissement des déchets, la Ville développe des actions de réduction et de tri des déchets. Grâce à l'implication des nouméens, cette démarche porte ses fruits : les déchets enfouis diminuent.



RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

La ville propose, entre autre, les actions suivantes pour moins et mieux jeter !

1

PARTICIPER AUX ATELIERS ÉCOCITOYENS

Produits ménagers naturels, cosmétiques naturels, jardiner au naturel, bébé au naturel, débutez une démarche zéro déchet...Autant d'ateliers proposés par la Ville et ses partenaires qui vous permettront de :

- Réduire l'utilisation de produits nocifs pour votre santé et l'environnement
- Réduire votre consommation de plastique

2

PARTICIPER AU PROGRAMME DE COMPOSTAGE

La Ville propose des formations gratuites et participe financièrement à l'achat d'un composteur pour un foyer.

3

RÉEMPLOYER ET RÉPAREZ VOS OBJETS

Déposez vos dons dans les bornes textiles.
Participer à l'atelier « Brico palettes » ou « Repair café » pour réparer votre mobilier et vos appareils électroniques.

4

TRIER VOS DÉCHETS

Déposez vos déchets recyclables dans les points d'apports volontaire ou les déchèteries.

LES JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES



GRÂCE À VOTRE GESTE DE TRI

Depuis 2014, plus de 1000 tonnes de papiers, journaux et magazines ont été collectées dans les bornes de tri.



LE SAVIEZ-VOUS ?

QUELLE SECONDE VIE POUR NOS PAPIERS ?

LE PAPIER EST MIS EN BALLE EN NOUVELLE-CALÉDONIE PUIS EXPORTÉ. IL DEVIENT DU PAPIER RÉUTILISABLE OU DU PAPIER ESSUIE-TOUT.





LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

Les papiers, journaux et magazines se recyclent.

Les pièces métalliques (agrafes, spirales) et les éléments cartonnés doivent être ôtés.

Les papiers souillés ou alimentaires ne se recyclent pas.

Je recycle



À LA DÉCHÈTERIE

- ✓ Cartons
- ✓ Cartonnettes
- ✓ Journaux
- ✓ Magazines
- ✓ Catalogues
- ✓ Prospectus
- ✓ Papiers de bureaux

DANS LES BORNES DE COLLECTE BLEUES



- ✓ Journaux
- ✓ Magazines
- ✓ Catalogues
- ✓ Prospectus
- ✓ Papiers de bureaux



DANS MON COMPOSTEUR

- ✓ Mouchoirs
- ✓ Serviettes en papier



DÉCHETS NON RECYCLABLES (À JETER AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES)

- ✓ Enveloppes à fenêtre
- ✓ Papiers carbone
- ✓ Papiers d'emballage

RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

Recyclons !

Évitons de produire ces déchets !

LE VERRE

LE RECYCLAGE DU VERRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le verre déposé dans les bornes de collecte et les déchèteries de la Ville de Nouméa est broyé puis valorisé localement.

Il peut alors servir pour produire des matériaux de construction, des filtres pour piscines, etc.

Depuis 2015, plus de 1300 tonnes de verre sont collectées chaque année dans les bornes de tri.

MATIÈRE PREMIÈRE



LE VERRE EST
RECYCLABLE



TRANSFORMATION LOCALE



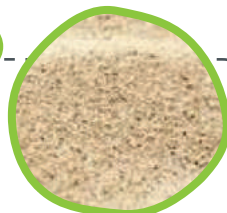
RECYCLER LE VERRE, C'EST LIMITER
L'EXTRACTION DE SABLE



LE SAVIEZ-VOUS ?



LE SABLE EST UNE
RESSOURCE RARE
ET NON RENUVELABLE



Fiche pratique



LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

Les emballages en verre doivent être bien vidés.
Les emballages sales doivent être nettoyés ou rincés (ex : pot de moutarde ou de pâte à tartiner).
Les bouchons ou couvercles doivent être retirés.

Je recycle



À LA DÉCHÈTERIE

- ✓ Bouteilles
- ✓ Pots et bocaux
- ✓ Ampoules nouvelle génération (bac des ampoules)
- ✓ Néons



DANS LES BORNES DE COLLECTE VERTES

- ✓ Bouteilles
- ✓ Pots et bocaux



DÉCHETS NON RECYCLABLES

(À JETER AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES)

- ✓ Faïence, porcelaine
- ✓ Verre à eau, verre à vin
- ✓ Vaisselle en Pirex[®]
- ✓ Vaisselle
- ✓ Vitre et miroir
- ✓ Plateau de micro-ondes
- ✓ Ampoules à filaments

RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

Recyclons !

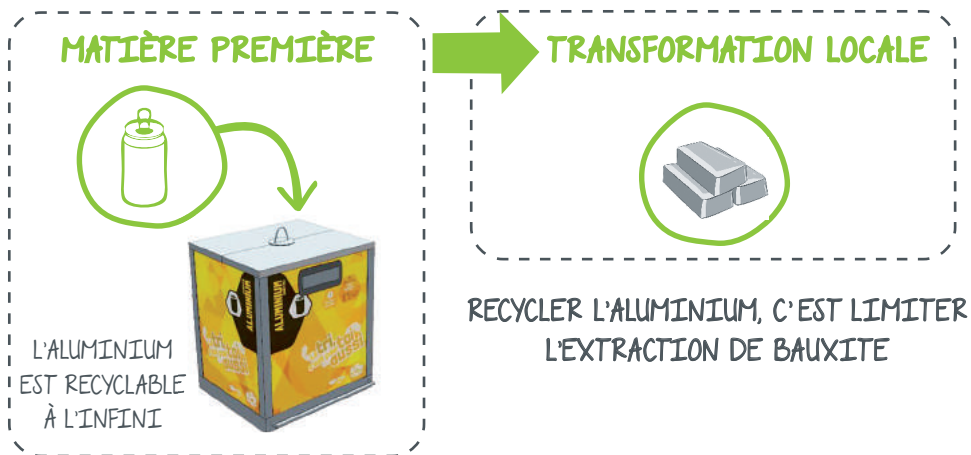
Évitons de produire ces déchets !

LES CANETTES ALUMINIUM

LE RECYCLAGE DE L'ALUMINIUM

L'aluminium déposé dans les bornes de collecte et les déchèteries de la Ville de Nouméa est fondu en lingot, puis vendu localement ou à l'export.

Depuis 2014, près de 3,5 millions de canettes ont été déposées dans les PAV.



LE SAVIEZ-VOUS ?



LA BAUXITE EST UNE RESSOURCE RARE ET NON RENOUELABLE





LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

Seules les canettes en aluminium peuvent être déposées dans les bornes de collecte. Les métaux ferreux et non ferreux peuvent être déposés à la déchèterie.

Je recycle



À LA DÉCHÈTERIE

- ✓ Canettes en aluminium
- ✓ Conserves propres
- ✓ Bouteilles de sirop
- ✓ Canettes en fer

DANS LES BORNES DE COLLECTE JAUNES



- ✓ Canettes en aluminium

BON À SAVOIR

? Comment reconnaître une canette en aluminium d'une canette en fer ?

Les canettes sont généralement en aluminium, mais certaines peuvent être en fer. On reconnaît les canettes en aluminium grâce à ce symbole apposé sur l'emballage.



RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

Recyclons !



Évitons de produire ces déchets !





LES PLASTIQUES

EN NOUVELLE-CALÉDONIE, BIENTÔT PLUS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE.

En 2018, le Congrès a adopté la Loi contre l'utilisation de produits plastiques à usage unique. Celle-ci interdit la mise à disposition des produits plastiques à usage unique selon le calendrier suivant :

1^{er} août
2019

Les pochons à la
caisse et en rayon
Les sacs cabas.

*Sauf s'ils sont
biosourcés ou
recyclables*

1^{er} septembre
2019

Gobelets, verres,
tasses, assiettes,
couverts, pailles,
touillettes.

1^{er} mai
2020

Les barquettes
destinées à
l'emballage des
denrées alimentaires
au moment de
l'achat ou pour une
livraison ou vente
immédiates.

1^{er} mai
2022

Les barquettes
destinées au
préemballage des
denrées.

POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS PLASTIQUE, PARTICIPEZ AUX ATELIERS ÉCOCITOYENS

Pour accompagner les nouméens dans la transition écologique, la ville propose plusieurs ateliers écocitoyens gratuits.

« Il y a un an, j'ai participé aux ateliers cosmétiques et produits ménagers. Depuis, tout mon quotidien a subi une révolution, je n'ai pas acheté un seul produit d'entretien ni cosmétique, j'ai diminué ma production de déchets, trié ceux que j'ai, modifié mon mode de consommation (...) écologie rime avec économie, alors merci de m'avoir permise d'entrer dans ce monde. »

Manuela

Pour participer aux ateliers, inscrivez-vous sur le site internet de la ville.



LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

Les flacons et les bouteilles vides portant ces symboles se recyclent :



Je recycle



À LA DÉCHÈTERIE

- ✓ Bouteilles d'eau, de soda, de jus d'orange
- ✓ Flacons de gel douche, de shampoing
- ✓ Flacons de lessive, nettoyant

J'évite d'acheter

LES PRODUITS DANGEREUX



- ✗ Emballages contenant des produits toxiques et affichant ces symboles



DÉCHETS NON RECYCLABLES

(À JETER AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES)

- ✓ Plastique souple (sacs plastique, emballages de pain, suremballages de packs de bouteilles et journaux, sachets de riz, pots de yaourt)
- ✓ Les emballages en plastique affichant ces symboles ne sont pas recyclables :



RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

Recyclons !

Évitons de produire ces déchets !



LES EMBALLAGES CARTONNÉS

ACHETER MALIN, C'EST ÉVITER D'ACHETER DES EMBALLAGES

La représentation territoriale de l'ADEME a fait une comparaison sur deux caddies contenant des produits identiques, mais dont l'un contient beaucoup d'emballages (caddie maxi déchets), tandis que l'autre en contient le moins possible (caddie mini déchets).

En choisissant les bons produits, il est possible de réduire ses emballages et le coût de son caddie.



2 x moins de déchets, 43 % d'économie





LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

Les emballages cartonnés se recyclent.
Les emballages cartonnés souillés et les briques alimentaires ne se recyclent pas.



Je recycle À LA DÉCHÈTERIE

- ✓ Boîtes d'œufs cartonnées
- ✓ Cartonnettes (paquet de céréales, emballage de pizza surgelée...)
- ✓ Boîtes à chaussures
- ✓ Cartons bruns



DÉCHETS NON RECYCLABLES (À JETER AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES)

- ✓ Briques alimentaires type tétrapack[®] (jus, lait).

RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

Recyclons !
Évitons de produire ces déchets !

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

COMPOSTER SES DÉCHETS de cuisine, le papier et le carton, permet d'alléger sa poubelle d'environ **100 KG/AN** et d'obtenir un amendement naturel.

LES INITIATIVES DE LA VILLE

● Formations au compostage

La Ville de Nouméa forme les foyers au compostage et aide financièrement à l'achat d'un composteur par foyer. Pour participer au programme ➔ www.noumea.nc.

🔍 Rechercher «Les rendez-vous de la transition urbaine».





Fiche pratique



LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

Les foyers ayant un jardin peuvent composter leurs déchets organiques. Il faut respecter 4 règles de base pour obtenir du compost :

- Équilibrer les apports entre les déchets secs et les déchets humides
- Surveiller que le compost ne soit ni trop sec, ni trop humide
- Mélanger régulièrement
- Ne pas mettre de déchets de viande ou de poisson dans le compost.



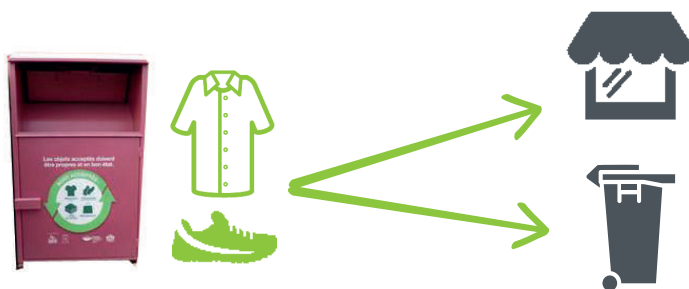
JE COMPOSTE MES DÉCHETS

- | | |
|----------------------------------|---|
| ✓ Déchets de cuisine | ✓ Tontes de gazon |
| ✓ Épluchures | ✓ Feuilles |
| ✓ Coquilles d'œufs | ✓ Fleurs fanées |
| ✓ Marcs de café, sachets de thé | ✓ Mouchoirs en papier et essuie-tout |
| ✓ Filtres en papier | ✓ Cartons bruns (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette) |
| ✓ Pains | ✓ Cendres de bois |
| ✓ Fanes de légumes | ✓ Sciures et copeaux (non traités) |
| ✓ Fruits et légumes abîmés, etc. | ✓ Plantes d'intérieur, etc. |
| ✓ Déchets de jardin | |

RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

LES TEXTILES ET LA MAROQUINERIE

QUE DEVIENNENT LES TEXTILES DÉPOSÉS DANS LES BORNES ?



UNE FOIS COLLECTÉS DANS LES BORNES, LES DONS SONT TRIÉS PAR LES BÉNÉVOLES DES ASSOCIATIONS

LES DONS EN MAUVAIS ÉTAT SONT JETÉS, TANDIS QUE CE QUI PEUT RESERVER EST DESTINÉ AUX ŒUVRES HUMANITAIRES OU AUX VESTI BOUTIQUES

ATTENTION !

Les bornes textiles sont destinées à recevoir des dons, et non des déchets. Les dons déposés sont destinés aux œuvres caritatives pour du réemploi.





LA CONSIGNE DE DON

Ne déposez que ce qui est en bon état.
Placez vos dons dans un sac.
Nouez les chaussures entre elles.



BORNES DE COLLECTE

- ✓ Vêtements
- ✓ Linge de maison
- ✓ Chaussures (reliées par les lacets)

OÙ LES TROUVER ?



- ✓ Les bornes de dons sont situées :
 - À l'espace Montravel
 - À l'hippodrome (borne de la Société Saint-Vincent de Paul)



AUTRES POSSIBILITÉS DE DON

À déposer directement aux associations

- ✓ Mobilier
- ✓ Électroménager
- ✓ Jouets
- ✓ Vaisselle
- ✓ Literie
- ✓ Livres

LES DÉCHETS DANGEREUX RECYCLABLES

Fiche pratique



LES DÉCHETS RÉGLEMENTÉS

Certains déchets contiennent des substances toxiques pour notre santé ou notre environnement : ils nécessitent un traitement particulier.

6 types de déchets sont réglementés « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP) en Nouvelle-Calédonie : cette réglementation fonctionne sur le principe du « pollueur payeur » et oblige les entreprises à organiser la collecte et le traitement des déchets suivants :



Créé en 2008, l'éco-organisme TRECODEC rassemble les entreprises concernées et répond collectivement à leurs responsabilités envers ces déchets.



QU'EST-CE QUE L'ÉCO-PARTICIPATION ?

C'est un montant ajouté au prix de vente du produit afin de financer le recyclage de celui-ci, une fois arrivé en fin de vie.

Pour retrouver les emplacements des bornes de déchets réglementés,
Rendez-vous sur ➔ www.trecodec.nc

** Sont ici considérés comme recyclables les déchets qui sont réglementés et disposent à ce titre d'une filière de collecte et de traitement organisée et contrôlée.*

LES DÉCHETS DANGEREUX RECYCLABLES

Fiche pratique



LES PILES ET ACCUMULATEURS USAGÉS



LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

Penser à mettre les piles et accumulateurs sans emballage dans les bacs. Les batteries d'onduleur au plomb sont à mettre dans la filière des batteries.



JE RECYCLE À LA DÉCHÈTERIE OU DANS LES BORNES TRECODEC

- ✓ Les piles alcalines et salines, piles boutons, batteries de téléphones et d'ordinateurs portables, accumulateurs d'outillage électrique sans fil.



POURQUOI IL NE FAUT PAS JETER LES PILES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Les piles contiennent des métaux lourds dangereux pour notre santé et notre environnement. De plus, de nombreux métaux peuvent être récupérés à partir des piles usagées.



LE SAVIEZ-VOUS ?

EN 2017, SEULEMENT 20 TONNES DE PILES ET ACCUMULATEURS USAGÉS ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉES SUR LES 110 TONNES CONSOMMÉES EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

LES DÉCHETS DANGEREUX RECYCLABLES

Fiche pratique



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES (DEEE)

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) nécessitent un traitement particulier du fait de la dangerosité des matières qu'ils contiennent.

?

LE SAVIEZ-VOUS ?

?

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME UN POUR UN ?

Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le vendeur peut vous proposer de reprendre l'ancien. Retrouvez les commerçants qui pratiquent le système du « un pour un » sur le site internet ou sur l'application de TRECODEC.

NE JETEZ PLUS : FAITES RÉPARER !

Plus de **1 400 artisans** en Nouvelle-Calédonie peuvent donner une seconde vie à vos objets et équipements : appareils électroménagers, électriques, électroniques, matériels de jardinage, de bricolage, textiles, cycles...

Rendez-vous sur l'annuaire officiel de la CMA-NC pour trouver un artisan réparateur : www.annuairedesartisans.nc

LES DÉCHETS DANGEREUX RECYCLABLES

Fiche pratique

RÉDUIRE ET TRIER SES DÉCHETS



JE RECYCLE À LA DECHETERIE ET DANS LES POINTS DE COLLECTE TRECOCODEC



CONSIGNE DE RECYCLAGE

✓ Les écrans :



- Écran d'ordinateur de bureau
- Écran de téléviseur plat ou cathodique

✓ Le matériel de télécommunication et l'informatique :



- Téléphone portable
- Standard téléphonique
- Répondeur
- Interphone
- Ordinateur
- Photocopieur
- Imprimante
- Scanner
- Calculatrice
- Clé USB
- GPS
- Kit Bluetooth
- Équipement de sécurité
- Alarme, etc.

✓ Le gros électroménager froid et hors froid :



- Réfrigérateur
- Congélateur
- Pompe à chaleur
- Climatiseur
- Cave à vin
- Gazinière
- Lave-linge
- Lave-vaisselle
- Hotte aspirante
- Ventilateur
- Micro-ondes, four
- Chauffe-eau, etc.

✓ Les ampoules nouvelle génération et le matériel d'éclairage :



- Lampe basse consommation
- LED
- Néon
- Projecteur
- Spot, etc.

Les écrans cassés ne sont pas recyclables.

Pensez à retirer les piles ou les batteries des appareils et à les déposer dans les points de collecte TRECOCODEC dédiés à ce type de déchets.

Les appareils électroménagers froids doivent être manipulés en position verticale afin d'éviter la déperdition de gaz dangereux ou de gaz à effet de serre. Les réfrigérateurs et congélateurs doivent être vides lors de leur dépôt

Déposez vos ampoules sans les casser dans les bornes de collecte TRECOCODEC.



DÉCHETS NON RECYCLABLES

- ✓ Petit électroménager
- ✓ Les écrans cassés

- ✓ Les ampoules à incandescence (filaments et halogènes)

LES DÉCHETS DANGEREUX RECYCLABLES

Fiche pratique



LES DÉCHETS LIÉS AUX VÉHICULES



LA CONSIGNE DU RECYCLAGE

- ✓ Les batteries au lithium, nickel/cadmium sont à mettre dans la filière des piles
- ✓ Retirer les jantes des pneus
- ✓ Les pneus ne doivent pas être souillés ni brûlés
- ✓ Les véhicules doivent être vidés avant leur dépôt, ils ne doivent pas contenir de déchets connexes (bidons, chiffons, fûts) ni de présence d'eau



JE RECYCLE À LA DÉCHÈTERIE

- ✓ Les batteries de véhicules et de certains onduleurs au plomb
- ✓ Les huiles usagées lubrifiantes (uniquement les huiles de moteurs)



JE DÉPOSE DANS LES POINTS DE COLLECTE TRECODEC

- ✓ Les véhicules en fin de vie, inférieurs à 3.5 tonnes
- ✓ Les huiles usagées
- ✓ Les batteries de véhicules
- ✓ Les pneumatiques usagés (voitures, camions, motorcycles)



LE SAVIEZ-VOUS ?

RETROUVER TOUS LES LIEUX D'APPORTS VOLONTAIRES POUR DÉPOSER VOS DÉCHETS DANGEREUX RECYCLABLES AUX BONS ENDROITS SUR LE SITE INTERNET : [TRECODEC.NC](https://www.trecodec.nc) OU TÉLÉCHARGER L'APPLI.

LES DÉCHETS DANGEREUX NON RECYCLABLES

Fiche pratique



Certains déchets dangereux ne bénéficient pas encore d'une filière de collecte et de traitement bien organisée. Il est prévu l'adoption prochaine d'une réglementation qui favorisera bientôt leur recyclage. Pour préserver notre île, ces déchets ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères ni à la déchèterie car ils contiennent des produits toxiques.

ÉVITONS AU MAXIMUM DE LES PRODUIRE !



DÉCHETS DANGEREUX EN ATTENTE DE RÉGLEMENTATION

- ✓ Les médicaments
- ✓ Les pots de peinture
- ✓ Les produits ménagers contenant des produits chimiques
- ✓ Les engrais et les pesticides
- ✓ Les produits pyrotechniques (fusées de détresse, allume feu, feux d'artifice)
- ✓ Les produits chimiques dangereux

QUE FAIRE EN ATTENDANT LES RÉGLEMENTATIONS À VENIR ?

- ✓ Consommer autrement, en n'achetant pas de produits nocifs.
- ✓ Les stocker en attendant que les filières soient créées.
- ✓ Déposer ces déchets auprès des entreprises spécialisées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

RECONNAÎTRE LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX :



Il existe des alternatives naturelles ou plus écologiques pour éviter la consommation de produits dangereux non recyclables comme :

- faire soi-même ses produits ménagers,
- utiliser des peintures à l'eau sans solvant,
- ou encore pratiquer des méthodes de jardinage naturelles.

RÉDUIRE ET TRIER
SES DÉCHETS

LES DÉCHETS DE DÉMOLITION, DÉCONSTRUCTION

Fiche pratique



Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique.

Ils ne nécessitent pas d'être traités dans les conditions particulières d'une Installation de Stockage de Déchets (ISD).

Les déchets inertes des particuliers et des entreprises peuvent être déposés au chantier d'endigage de Koutio Kouéta à Ducos, mis en place par la province Sud.



DÉCHETS ACCEPTÉS AU CHANTIER D'ENDIGAGE

- ✓ Bétons
- ✓ Tuiles et céramiques
- ✓ Briques
- ✓ Terres et granulats non pollués et sans mélange
- ✓ Enrobés bitumineux, sans goudron
- ✓ Gravats sans ferraille
- ✓ Déblais non pollués



DÉCHETS REFUSÉS

- ✓ Déchets verts ou organiques
- ✓ Déchets ménagers
- ✓ Métaux
- ✓ Déchets liquides



OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS ?

- ✓ Chantier d'endigage de Koutio-Kouéta

Le chantier est situé à l'intersection de la rue Claude-Bernard et de la route de la Baie-des-Dames à Ducos.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 16h, le samedi, de 7h à 11h.

Cette prestation est payante depuis juillet 2018.

Pour plus de renseignements, contactez la province Sud.



LES CONTACTS UTILES

.....
Service public, prestataires
du service public
et associations



SERVICE PUBLIC ET PRESTATAIRES

 Ville de NOUMÉA	Subdivision déchets : Formations au compostage, questions sur les déchets à déposer dans bornes de tri	27 98 27 www.noumea.nc
	Prestataire en charge de la collecte : Collecte des ordures ménagères et déchets volumineux (prise de RDV, réclamations)	N° Vert 050 060
	Propreté urbaine, Allo Mairie : Dépôts sauvages, nettoyage de la voirie	N° Vert 050 080
	Direction des finances – Régie des recettes : Paiement de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	27 31 15 Demander le poste n° 6053 ou le poste n° 6054
 PROVINCE SUD	Règlementation de la filière des déchets	20 30 40 www.province-sud.nc
 fidelo	Déchèteries de Ducos, PK6 et Magenta	N° Vert 05 12 34 infoclientele@csp.nc - www.csp.nc
 Trecodec	Déchets réglementés*	N° Vert 05 28 28 www.trecodec.nc
 SIGN Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa	Traitement des déchets	46 02 52 www.sign.nc
 cci	Déchets des entreprises	24 31 00 cci@cci.nc
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Déchets des artisans et démarche « garages propres »	28 23 37 eco@cma.nc

* Agrément soumis à un renouvellement en 2019

ASSOCIATIONS

Pour en savoir plus sur :

Les dons de textiles, de mobilier Saint-Vincent-de-Paul	27 22 72	ssvp@ssvp.nc
Les dons de textiles, de mobilier Croix-Rouge	27 21 76	secretariat.crf@mls.nc
Les dons de textiles, de mobilier Secours Catholique	27 11 19	seccatho@canl.nc
Les dons de bouchons en plastique Les bouchons d'amour	81 05 61	caledoclean@hotmail.fr
Grappe d'entreprises spécialisées dans la gestion des déchets (+ de 30 sociétés) ACOTRED	24 82 00	contact@acotred.nc

CARTE DES POINTS DE COLLECTE

Verre / Aluminium / Papier

- 1 Parking Form+
- 2 Collège de Normandie
- 3 Centre commercial de Rivière-Salée
- 4 Magasin Trando Market
- 5 École Marie-Courtot
- 6 Espace Montravel
- 7 Rond-point Papeete
- 8 Parking 4^e Km (face cimetière)
- 9 École Les Pervenches
- 10 Parking salle omnisport François-Anéwy
- 11 Petit Poucet
- 12 Quai Ferry
- 13 Marché municipal
- 14 Stade de Magenta (terrain Lagarde)
- 15 CHT Magenta (rue du 18 juin)
- 16 École Marie-Havet
- 17 Rond-point de la vierge
- 18 Géant Sainte-Marie
- 19 Angle rue Dange et route de l'Anse-Vata
- 20 Rond-Point N'Géa
- 21 École Ernest-Risbec
- 22 Maison commune de Tuband
- 23 École Jean-Mermoud
- 24 Rue Pierre-Sauvan (face salle Noyant)
- 25 Parking hippodrome
- 26 Maternelle Les Frangipaniers
- 27 Casino Port Plaisance
- 28 Gouvernement**
- 29 Musée Maritime
- 30 Tours de Magenta N°1
- 31 Tours de Magenta N°2
- 32 École Desbrosse
- 33 Campus universitaire
- 34 Piscine du Ouen-Toro
- 35 Angle route des 3 baies et rue Léon Renaud*
- 36 Rue Cubbada

Déchèteries

- A Déchèterie de Ducos
11, rue Paletan
- B Déchèterie du 6^e Km
209, rue Jacques-Lékawé
- C Déchèterie de Magenta
113, voie de dégagement Est

* Seulement bornes verre et aluminium, pas de borne papier.

** Seulement borne papier.

Aluminium



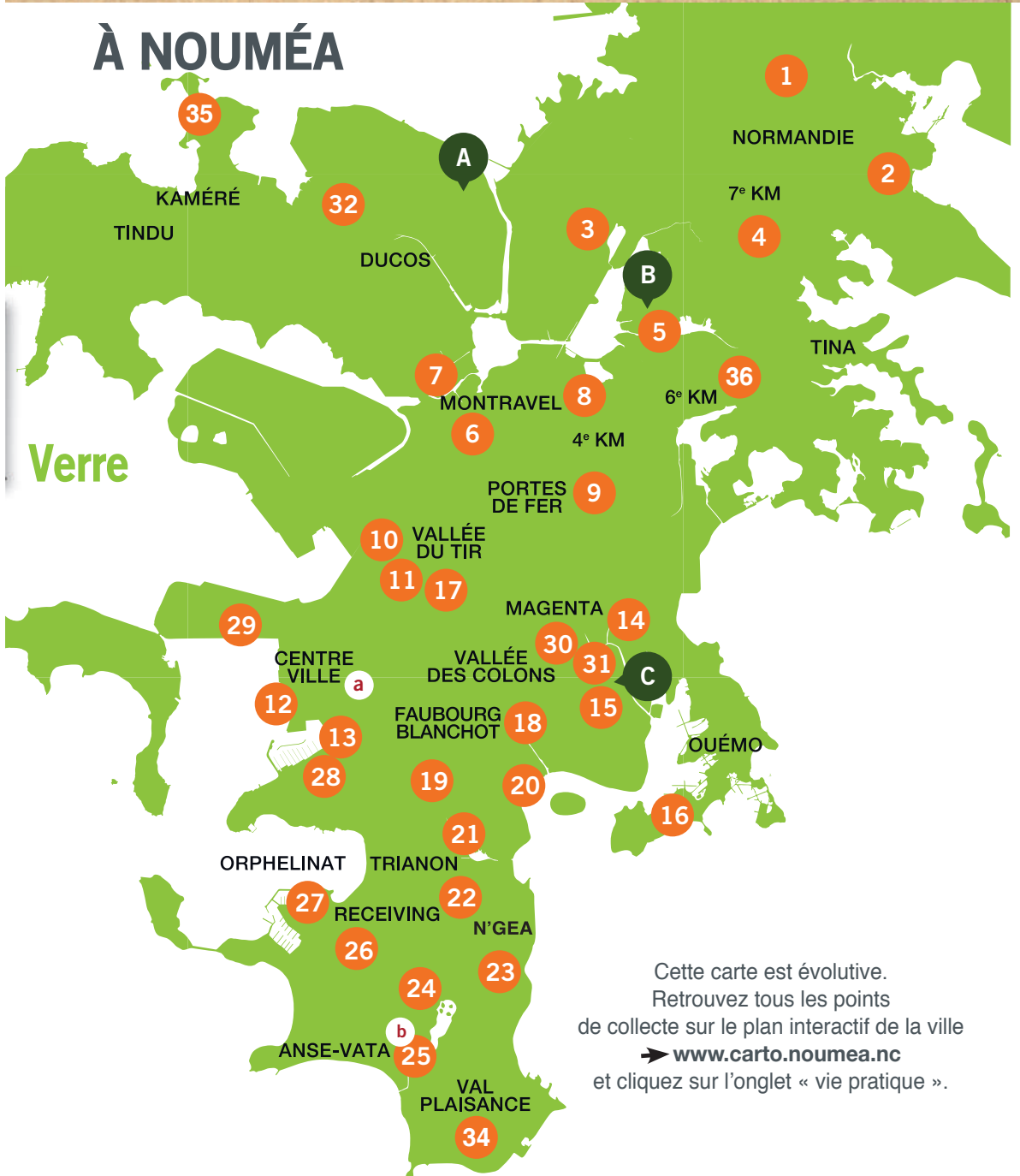
Papier

Textiles



- a L'espace Montravel
- b Parking de l'hippodrome

À NOUMÉA



Cette carte est évolutive.
Retrouvez tous les points
de collecte sur le plan interactif de la ville
➔ www.carto.noumea.nc
et cliquez sur l'onglet « vie pratique ».

Ne pas jeter sur la voie publique et si vous n'avez plus besoin de moi, pensez à me jeter dans une borne de collecte papier.

IMPRIM'VERT®

Document réalisé avec le soutien de :



noumea.nc
f Nouméamaville



Ville de
NOUMÉA